Accusé de réception en préfecture 012-21120180**Répadolique**0240309 17-DE Reçu le 29/03/2**024ançaise** 

> Département **AVEYRON**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL **MUNICIPAL** DE LA COMMUNE de PEYRELEAU 12720

Séance du samedi 9 mars 2024 N°20240309-17

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents		Qui ont pris
au	En	part à la
	exercice	Délibération
Municipal		
6	6	6

L'an deux-mille-vingt-quatre et le samedi neuf mars à 16h00 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Alain ROUGET, le Maire.

Date de la Convocation

21/02/2024

Date d'affichage 21/02/2024

Objet de Délibération

**Convention Rue** des Abeillous

**Etaient présents:** 

ESPINASSE Joël, JULIEN Christian, Virginie PEIRS, Alain ROUGET, : Jessie VALGALIER, Bernard PELLET,

Absents excusés aucun

La Commune de Peyreleau souhaite procéder à la requalification des espaces publics du centre ancien et en particulier la rue des Abeillous sur l'ensemble de son linéaire de 470 mètres.

Les objectifs généraux de cette opération, en lien avec la réflexion en cours sur la classification de Peyreleau en Site Patrimonial Remarquable, sont les suivants :

- embellir et améliorer le revêtement de la rue par un traitement plus qualitatif et différencié afin de valoriser le cadre bâti typique de l'architecture caussenarde de l'ancien bourg fortifié,
- végétaliser les pieds de façades et mettre en valeur certains espaces verts,
- mieux gérer l'écoulement des eaux pluviales, pour éviter les infiltrations dans les caves en contre-bas,
- réfléchir sur les espaces de stationnements pour les riverains.

Pour réaliser cette opération, la Commune de Peyreleau a sollicité une prestation de service de la Communauté, dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage.

La prestation de maîtrise d'ouvrage déléguée comprendrait notamment la réalisation et le suivi des études, la passation des marchés de travaux et le suivi de chantier ainsi que l'établissement des dossiers de demande de subventions, leur suivi auprès des différents partenaires financiers sollicités et la gestion administrative et financière de l'opération.

En première approche, l'enveloppe financière de l'opération est évaluée à 360 000 € HT dont 320 000 € HT de travaux, éventuellement échelonné par tranches.

Il sera fait appel aux subventions de l'Etat, du Département, de la Région ainsi qu'à un éventuel fonds de concours de la Communauté selon les modalités en vigueur.

Le coût de l'opération sera précisé après l'attribution des marchés de travaux et fera l'objet d'un avenant afin d'en préciser les modalités financières et d'arrêter le plan de financement définitif.

A titre indicatif, le calendrier prévisionnel de l'opération serait le suivant :

- avril mai 2024: consultation et choix maitre d'œuvre - juin juillet 2024: Avant-Projet et consultation des riverains

- septembre 2024: **PRO-DCE** 

- octobre novembre 2024 : Consultation et choix des entreprises - décembre 2024 : Notification et préparation des travaux

réalisation des travaux - printemps 2025 :

Acte rendu exécutoire après dépôt en souspréfecture de Millau le 09/03/2024 et publication du 09/03/2024

## Il est dès lors proposé au conseil :

- 1 d'approuver le principe de cette opération,
- 2 d'approuver le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Peyreleau à la Communauté de communes pour la réalisation de cette opération,
- 3 d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous

LE MAIRE Alain ROUGET